



# CENTRE HOSPITALIER Maurice DESPINOY

C.S.A.P.A.

POLE PEDOPSYCHIATRIE

- ; - ; - ; - ; - ; -

Marie-Josée LERIGAB  
Psychologue CSAPA jeune  
Centre hospitalier Maurice DESPINOY

Fort-de-France, Le 20-12-2017

## CADRE DU POINT ECOUTE

Le point écoute est animé par Mme Marie-Josée LERIGAB, psychologue de formation. C'est un lieu où tout adolescent ou jeune majeur peuvent exprimer leurs questions et inquiétudes sur divers sujets, aussi bien scolaire que personnel.

Le dispositif, point écoute du fait de l'intervention précoce se veut un outil clé de la prévention des conduites à risque (fréquentes dans cette zone d'âge: conduites addictives, tentatives de suicides...). En effet, il permet une évaluation précise des besoins du jeune, une prise en charge brève ou une orientation vers d'autres structures et un accompagnement des parents, du personnel éducatif...

L'objectif principal de ces échanges n'est pas nécessairement la résolution du problème soulevé mais l'accompagnement du jeune dans sa réflexion, en le rassurant et éventuellement en dédramatisant certaines situations sans toutefois les banaliser.

Cet espace permettra au jeune d'expérimenter l'effet structurant de la parole. Parole qui l'aidera à donner du sens à ses passages à l'acte, à ses prises de risque, à ses conflits familiaux et à ses difficultés scolaires. Le jeune pourra peu à peu décrire des situations difficiles, exprimer des sentiments complexes qu'il n'aurait pas osé aborder auparavant.

A ce titre, et si besoin, des orientations vers différents partenaires sont proposées en facilitant et en accompagnant l'adolescent ou le jeune majeur dans cette démarche.

La venue au point écoute est une démarche volontaire engagée par l'élève (démarche spontanée ou suggérée par le personnel éducatif, les travailleurs sociaux, les parents ou l'entourage).

Le contenu de ces rencontres reste confidentiel. Ni la Direction, ni les professeurs ne sont informés du contenu de ces échanges. Cependant dans certains cas de mis en danger (violences familiales, abus sexuels, viol, inceste, risque de suicide), il est bien évident qu'il y a levé du secret professionnel en informant le jeune, tout en l'amenant à rompre le silence.

Les parents, le personnel éducatif, les travailleurs sociaux peuvent aussi solliciter le psychologue pour aborder les questions qu'ils se posent au sujet de l'élève.

### ORGANISATION DU POINT ECOUTE

- Une permanence est assurée le jeudi de 8h à 11h dans les locaux de l'infirmierie.
- Les élèves pourront prendre rendez-vous auprès de l'infirmière.
- Le personnel éducatif peut prendre attache auprès de l'infirmière pour inscrire un jeune avec son accord.
- Les entretiens avec les parents ; si ils le souhaitent ou si il est nécessaire de les recevoir ; se feront au CMP de Rivière-Salée.